

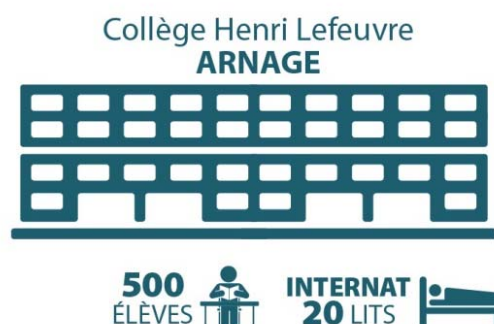
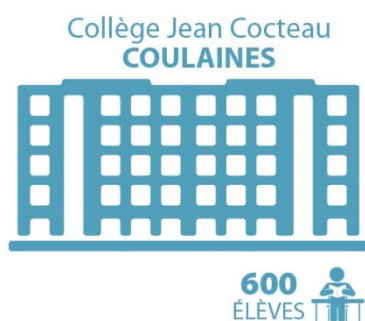
COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Mans, mardi 13 décembre

En présence de **Dominique Le Mèner**, président du Conseil départemental
et de **Fabien Lorne**, président de la Commission Finances, Ressources et Administration générale

Construction de 4 collèges en Sarthe en contrat de partenariat (p.9)



58 collèges en Sarthe répartis sur 57 sites soit 300 000 m²

15 collèges à restructurer dans les prochaines années

Avec 6 projets de restructuration déjà programmés avant le **plan collège performant**, le Département de la Sarthe va réaliser **15 projets de restructurations à réaliser dans les prochaines années**, ce qu'il n'a jamais réalisé par le passé en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) classique.

Devant ce constat et devant l'urgence de refaire ces établissements à ossature métallique (Arnage, Coulaines, Maroc-Huchepie) ou qui arrive à saturation (Noyen), le Département a choisi en 2015 d'externaliser la maîtrise d'ouvrage et le financement de **4 des collèges concernés sur 15**, via un contrat de partenariat (CP) à l'image de nombreux Départements de France, toutes majorités confondues : Seine Saint Denis (12 collèges), Loiret (9), Moselle(4). Sans cela, le Département ne serait pas en capacité de mener à bien le programme de travaux voté, en maîtrise d'ouvrage publique classique.

- **Collège Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe** > capacité de **600 élèves** pour une surface de près de 6 500 m².
- **Collège Henri Lefeuve - Arnage** > capacité de **500 élèves** (extensible à 600), **un internat** pouvant accueillir 20 pensionnaires, pour une surface de 6 500 m²,
- **Collège Jean Cocteau - Coulaines** > capacité de **600 élèves** pour une surface de 5 500 m², ainsi que la conservation du bâtiment « langues » de 2005,
- **Collège Maroc-Huchepie - Le Mans** > capacité de **600 élèves**, une SEGPA permettant d'accueillir 64 élèves pour une surface de 6 400 m², ainsi que la conservation du bâtiment « administration » de 2007 et des logements de 2011.

L'ensemble de ce projet représente donc près de **25 000 m² à construire pour la rentrée 2019.**

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos



BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST construira les 4 collèges

Après dialogue compétitif avec 2 autres groupements, c'est le groupement dont BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est le mandataire, qui a remporté le dialogue.

LE CONTRAT DE PARTENARIAT

Le **contrat de partenariat** et ses annexes ont été mis au point avec le groupement.

Cette phase de mise au point a amené BOUYGUES à clarifier certains aspects de son offre et à confirmer ses engagements.

Le groupement va créer une société dédiée exclusivement à l'exécution du contrat de partenariat, dénommée **MAINE Collèges 72**. Le contrat de partenariat sera donc signé avec cette société.

93 pages



Le contrat prévoit le **financement, conception, et réalisation des travaux de démolition et de reconstruction** des 4 collèges ainsi que **l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement et certaines prestations de services**.

Le contrat est conclu pour une durée de **22 ans et 7 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. Son terme normal est donc fixé au 31/07/2039.



LE PROJET

Le projet du groupement dont **BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est le mandataire** a été identifié comme ayant remis l'offre **économiquement la plus avantageuse** et le projet le plus ambitieux.

En collaboration étroite avec les établissements

Pour chacun des 4 collèges, des groupes de travail regroupant direction, enseignants, parents d'élèves et agents techniques (ATTEE) ont été constitués pour travailler sur les besoins et les aspects de chaque établissement. Les 4 projets architecturaux et fonctionnels ont été bien accueillis par les communautés éducatives.



26 800 m² à construire
20 700 m² à démolir



Conception architecturale et technique de qualité
et répondant pleinement aux attentes.



Forte ambition énergétique : un niveau très supérieur au label EFFINERGIE
Exigence environnementale élevée avec un projet prévoyant le certificat de niveau Haute Qualité Environnementale (HQE) excellent ;

Coût en dessous des estimations

Grâce aux économies d'échelles des projets de démolition et reconstruction homogènes, le coût global du projet est très compétitif.

La proposition est **inférieure de 42 M€** par rapport aux estimations.

Le projet MAINE Collèges 72

51% des travaux réalisés par des PME

30 000 heures d'insertion

125,6 M€
Soit 6,3 M€/an



Le partenaire privé bénéficiera d'une rémunération qui lui sera versée à partir de la mise en service des collèges, et pendant toute la durée restante du contrat.

La rémunération prévisionnelle globale du partenaire s'élèvera à **125,6 M€ TTC** sur la durée du contrat, soit environ **6,3 M€/an** pendant 20 ans.

*Pour mémoire, les données de l'évaluation préalable sur une durée de 20 ans prévoyaient une rémunération globale du partenaire de **168,3 M€ TTC soit 8,4 M€ par an.***

Rappel historique et calendrier



Avis d'appel public à la concurrence : 8 juillet 2015

La date limite de remise des candidatures : 7 sept.15

Dialogue compétitif : d'oct 2015 à fev. 16

Remise des offres finales : 17 juin 2016

Choix du candidat pressenti : septembre 2016

Signature du contrat : fin-décembre 2016

Obtention des autorisations administratives : 1^{er} & 2^{ème} Trimestre 2017

Période de travaux : 3^{ème} trimestre 2017- 3^{ème} trimestre 2019

Mise en services des équipements : janvier à septembre 2019

Période d'exploitation : 2019 - 2039

500 000 € pour l'internat d'Arnage avec l'ANRU

Le projet de création de l'internat de 20 places au sein du collège d'Arnage a été retenu comme « Internats de la réussite » en octobre dernier et est donc éligible à recevoir une aide de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) d'un montant maximum de 500 000 €.



Actualisation du schéma routier départemental (p.292) + Carte




4 272 km de routes départementales

Après trois ans de mise en œuvre, il est apparu nécessaire de mettre à jour le schéma routier départemental en prenant en compte 3 critères prioritaires : le développement et l'attractivité du territoire, l'amélioration de la sécurité routière et la capacité financière du Département.

L'actualisation du schéma prévoit ainsi une **dépenses du Département** de **157,5 M€** pour les projets structurants, les opérations de sécurité, mises hors gel et renforcement d'itinéraires.

NB : Cette charge nette devrait être revue à la baisse avec l'apport des aides régionales prévues à hauteur de 19,98 M€ (Elles n'étaient pas connues au moment de la rédaction du schéma).

Les projets structurants : 138,43 M€

 Opérations prioritaires de Niveau 1	Investissement 	Aide de la Région à venir - % HT 
Accès au Zoo à la Flèche (RD 104) (aménagement + giratoire sur RD 306)	1 M€	40%
Dénivellation du giratoire de l'Océane sur la RD 338 par des passages à gabarit réduit sur l'axe Le Mans - Alençon (RD 338)	3,4 M€	50 %
Poursuite de la modernisation RD 92	2,6 M€	40%
Suppression du passage à niveau de la RD 310 à Rouessé-Vassé	0,8 M€*	-
Projet global d'accès à l'autoroute A 11 à Connerré	9,8 M€**	50 %
Zones de dépassement sur la RD 357 Est (route de Saint-Calais)	5,4 M€	50 %

6 projets en priorité 1 représentent une charge nette pour le département de 23 M€.




Mais avec les aides régionales, la charge nette (déduction faite de la FCTVA et autres participations) serait ramenée à **9,9 M€**.

* Le projet de Rouessé-Vassé est financé par l'Etat-SNCF (50%) et la Région (30% actés).






****Pour le diffuseur de Connerré - Beillé - La Chapelle-Saint-Rémy**, la Région financera 50 % soit 8,92 M€ du montant hors-taxe de 17,84 M€.

Avec les participations annoncées des Communes et Communautés de communes concernées ainsi que Cofiroute, **le Département devrait au final financer 1,9 M€** pour ce projet.

 12 opérations prioritaires de Niveau 2 soit 115,43 M€	Investissement 	Aide Régionale à venir 
Modernisation RD 300 (section Souigné S/ballon - Ballon)	2,1 M€	40%
Dénivellation du giratoire de Béner (RD314)	9,4 M€	40%
Déviation de Vaas (RD 305) (2ème tranche de la RD 30 à la RD 305)	2,5 M€	
Déviation de la RD 306 au sud de l'agglomération du Lude	6,3 M€	
Liaison RD 338 - RD 55 à Arçonnay	2,34 M€	
Déviation Est de Sillé-le-Guillaume	9,6 M€	
Déviation de Ballon	8,6 M€	
RD 92, Franchissement RD 338, ZAC du Cormier	8,5 M€	
Modernisation RD 47 entre la rocade du Mans (RD 313) et Neuville s/Sarthe	1,1 M€	
Trafic RD 326 x RD 23 (remontées de files)	0,6 M€	
Déviation de l'agglomération de Sablé-sur-Sarthe (RD 306 - RD 309)	46 M€	
Déviation de la Ferté-Bernard	18,4 M€	

Les opérations de sécurité : 7,85 M€

 12 opérations de sécurité de Niveau 1	Investissement 	Aide Régionale A venir 
Construction d'un giratoire sur la RD 537 à Trangé au droit de la sortie Le Mans Ouest sur l'A 11,	752 K€	40%
Aménagement du carrefour RD 306 x RD 23 au Bailleul	376 K€	
Aménagement du carrefour RD 23 x VC à Voivres-les-Le Mans (opération votée)	100 K€	
Aménagement du carrefour entre la RD 323 et l'ex RD 160 à La Flèche	627 K€	
Aménagement du carrefour et accotements RD 323 x RD 99 à Villaines-la-Gonais	188 K€	
Aménagement du carrefour RD 338 x RD 212 bis à Mulsanne	460 K€	
Aménagement du carrefour RD 35 x RD 101 à Chantenay-Villedieu	84 K€	
Aménagement du carrefour RD 307 x RD 13 à Pontvallain	493 K€	
Sécurisation des mouvements de tourne à gauche au carrefour de Couëmont (RD 338 - RD 64) à Vouvray-sur-Loir	125 K€	
Aménagement du carrefour RD 1 x RD 29 à Lamnay (double Tourne à Gauche réalisé en 2006)	418 K€	
Aménagement du carrefour RD 301 x RD 19 à Bonnétable	418 K€	
Construction d'un giratoire au carrefour de La Hutte entre la RD 338 et la RD 310 (opération votée)	502 K€	

12 projets en priorité 1 pour **4,55 M€** avec une recette attendue de **2,4 M€** venant des radars. 



+ 13 projets en priorité 2 sont également envisagés pour **5,7 M€** (p.334)



Les mises hors gel : 2,44 M€ - (p.328)

2,44 M€ pour mener à bien les priorités 1 et 2 de mises hors gel d'itinéraires :

- la RD 305 entre Vaas et la zone d'activité d'Aubigné-Racan (carrefour RD 305 x RD 194)
- la RD 305 de l'intersection avec la RD 194 (zone d'activité d'Aubigné-Racan) à l'intersection avec la RD 307 au Lude



Les modernisation ou renforcements d'itinéraires (p.329)

8, 8 M € pour les projets de modernisation ou renforcements d'itinéraires (5 en priorité 1 et 10 en priorité 2), comme la **Modernisation de la RD 92 de Ruadin** à la RD 338 ou le **renforcement de la RD 306 entre Le Lude et La Flèche**.

Bilan des opérations des premières années du Schéma Routier 2013-2015

Les projets structurants réalisés ou en cours

Doublement de la rocade Nord-Est du Mans –terminés

Doublement de la rocade Est - terminés

Déviations de Saint Calais – en cours

Déviations de Vaas (première phase terminée)

Sur le plan financier, le coût des opérations réalisées de la **priorité 1** s'est élevé à 21,6 M€ sur les trois années 2013-2015 pour un montant envisagé de 41,2 M€ et 1,2 M€ pour les opérations de la priorité 2 sur un montant envisagé de 121,5 M€.

7 dossiers ont leur études préliminaires ou dossier d'utilité publique réalisés.

Mises hors gel et renforcements réalisés

RD 310 entre la Hutte et Fresnay-sur-Sarthe, RD 21 entre la déviation de Loué et la RD 357, RD 305 entre l'échangeur avec l'A 28 à Montabon et l'intersection avec la RD 194 à Aubigné-Racan, en partie réalisés pour 3,1 M€ sur 5,1 M€ envisagés

Le Département a également déjà réalisé 6 chantiers de **renforcements d'itinéraires** pour 3,2 M€ (p.315).

Aménagements de sécurité réalisés :

- Construction d'un carrefour giratoire entre les RD 139/RD 140/RD 140bis au lieu-dit "**Virage d'Arnage**"
- Construction d'un giratoire **d'accès à Yvré-L'Évêque** sur la RD 314
- Construction d'un giratoire dit "**de l'Espérance**" entre la RD 307 et la RD 32
- Construction d'un giratoire entre la RD 357 et la RD 4 au lieu-dit carrefour de la "**Lune de Joué**"
- Construction d'un giratoire entre la RD 323 et la RD 29 au lieu-dit carrefour de la "**Paillasse**" à Duneau
- Neutralisation de la voie centrale au **carrefour entre la RD 338 (route d'Alençon) et la RD 170** (route de Sainte-Jamme-sur-Sarthe)
- Construction d'un carrefour giratoire sur la **déviations de la Suze** entre les RD 23 et RD 31

Par ailleurs, le Département a réalisé **4 parkings de covoiturage** à l'occasion de la réalisation d'opérations de sécurité à La Fontaine Saint-Martin (carrefour du chêne-vert), au giratoire RD307/RD32 à Yvré-le-Pôlin, au rond-point de Duneau (carrefour de la Paillasse), à Joué-en-Charnie (carrefour de la Lune de Joué).

Décision modificative : le nouveau budget de 624,2 M€ (p.345)

Les mouvements des dépenses et recettes sont de **-0,89 M€** (soit une réduction de dépenses de 0,1%. Le budget 2016 est donc porté à **624,2 M€** (625,1 M€ à la décision modificative {oct16} n°1, 627,8 M€ au Budget Supplémentaire {juin16} et 620,3 M€ au Budget Primitif {fev16})

Le seul mouvement en investissement

Les crédits de paiement inscrits en section d'investissement sur le budget 2016 sont diminués de - 888 000 € pour un seul ajustement de dépenses dans la commission Education. L'emprunt d'équilibre budgétaire est donc réduit de 888 000 €, pour s'établir à 19,0 M€.

	Dépenses	Recettes
Investissement	114 569 363	56 828 993
Fonctionnement	509 661 203	567 401 573
Total	624 230 566	624 230 566

La Chambre Régionale des Comptes salue la gestion départementale

Dans son dernier rapport concernant la gestion du Département de la Sarthe de 2010 à aujourd'hui (gouvernance, situation financière, gestion du personnel), la Chambre Régionale des Comptes porte une appréciation très positive sur la gestion départementale malgré un contexte financier tendu :

- des investissements de 440 M€ sur la période étudiée soit 19 % de plus que les départements de population équivalente.
- des charges de personnels sont inférieures de près de 4% à celles observées dans les départements de la même strate
- un désendettement qui se traduit par la baisse de l'encours de la dette de 498 €/habitant à 395 €/hab, soit bien en-dessous de la moyenne de la strate (497 €).

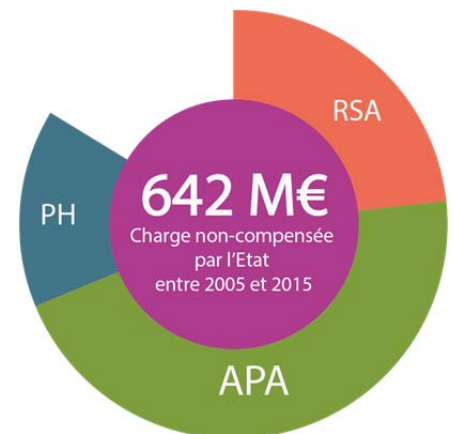
LES CHIFFRES DES TRANSFERTS DE COMPETENCES ET DES NON-COMPENSATIONS

(rapport à part)

Depuis 2005, le Département a vu ses charges augmenter fortement suite à la non-compensation financière des compétences transférées par l'Etat. Cette situation a été aggravée par la baisse historique des dotations de l'Etat à partir de 2014.

Non-compensations suite aux transferts de compétences

L'Etat ne compense pas les évolutions de charges au titre des compétences transférées comme il devait le faire (Article de Loi du 29 déc 2010). Ainsi, la charge nette supportée par le Département de la Sarthe n'a cessé de s'accroître pour atteindre **642 M€ cumulés en 10 ans entre 2005 et 2015 dont près de 50 % depuis 2012.**



Près de 90% des 642 M€ concerne 3 principaux domaines de compétence :

- 1 L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : **309 M€**
- 2 Le revenu de solidarité active (RSA) : **158 M€**
- 3 Le handicap (ACTP, PCH, MDPH) : **101 M€**

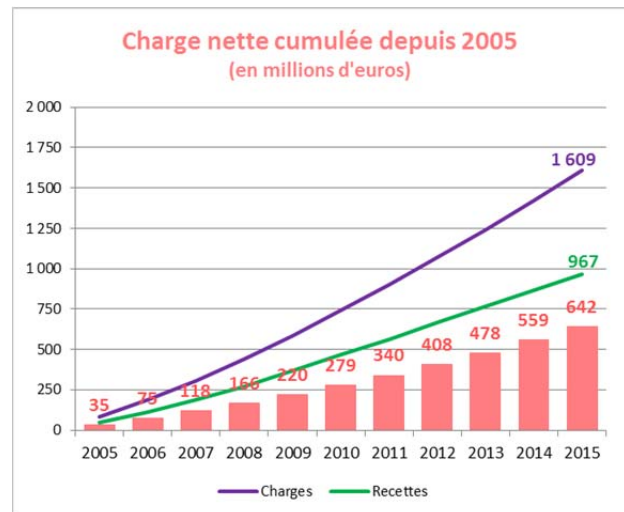
Les 10 % restants sont marqués notamment par

- le volet social (32 M€) - CLIC, CIDPA, MAIA, fonds d'aide aux jeunes, protection juridique, FSL, MIE
- l'éducation (33 M€) - Techniciens et ouvriers de service depuis 2004
- les routes (28 M€) – charge de personnel transféré depuis 2006

Situation aggravée avec la baisse de dotations à partir de 2014

Si le Conseil départemental pouvait, grâce à des ressources dynamiques (droit de mutation) absorber les non-compensations d'Etat, la baisse historique des dotations de l'Etat à partir de 2014 et les conséquences de la crise économique, ne lui permettent plus de faire face à l'effet ciseau. Ainsi, les projections entre 2014 et 2017, devraient se traduire par :

291 M€ de baisses de dotations et de non compensations de l'Etat soit 1175 € par ménage sarthois.



RSA : +73% du nombre de foyers allocataires (p.12)

En 2008, 6 998 foyers allocataires du RSA en 2008 (date de création du RSA) à 12 099 en 2015, soit une progression de 73 %. Le montant de l'allocation RSA versée est en très nette hausse du fait des revalorisations annuelles obligatoires appliquées chaque année au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre (Plan de lutte contre la pauvreté, application d'une hausse de 2% de septembre 2013 à septembre 2017) 158 M€ n'ont pas été compensés par l'Etat et donc sont restés à charge du Département.

APA : dès le transfert, déjà plus de 20 M€ non-compensés par an (p.14)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, est servie et financée par le Département depuis le 1^{er} janvier 2002. Dès 2005, un écart de près de 25 M€ doit être financé par le Département qui ne perçoit pas les recettes de l'Etat (14,4 M€) à la hauteur des charges (38,8 M€). Ainsi en 10 ans, 309,2 M€ ont été assumés par le Département alors qu'elles devaient l'être par l'Etat. (+85 M€ vs 2012) ;

Personnes handicapées : bénéficiaires x2 et charge nette x 3,25 (p.16)

Entre 2006 et 2015, le nombre de bénéficiaire des 3 allocations ACTP, PCH et MDPH a doublé pour passer de 1039 bénéficiaires à 2243 en 2015. Par ailleurs, la charge nette (différence entre charges et recettes de l'Etat) est passée de 4,4 M€ en 2005 à 14,3 M€ en 2015, soit une multiplication par 3,25 ou une progression de 225%.